

CERI - PROJET TRANSVERSAL « MIGRATIONS ET RELATIONS INTERNATIONALES »

Compte rendu du huitième séminaire*
“ L'étranger comme ennemi. Sur la citoyenneté transnationale.”
par Etienne **BALIBAR**, Professeur de philosophie à l'Université Paris X Nanterre et à
l'Université de Californie à Irvine
Discussion de Bertrand BADIE, Professeur de science politique à l'IEP de Paris
22 mai 2006.

Ce séminaire rassemblait le philosophe Etienne Balibar et le politiste Bertrand Badie, invités par Catherine de Wenden à s'exprimer sur la dialectique de l'étranger et de l'ennemi et sur le renouvellement des formes de citoyenneté et d'exclusion.

Etienne Balibar s'est d'abord intéressé à ce qu'il nomme la « construction de la Grande muraille d'Europe », événement, selon lui, symptomatique des changements en cours dans les formes de production et de représentation de l'étranger dans les pays occidentaux. A ce propos, il a notamment montré que la condition et la perception de l'étranger en Europe était déterminée par l'évolution du statut des frontières. Son exposé s'est ensuite porté sur la question de la guerre civile et sur les difficultés de la notion de « cosmopolitique ». A cet égard, il considère

* Ce compte rendu a été rédigé par Céline Marangé, doctorante à l'IEP de Paris et rattachée au CERI.



que l'identification de l'étranger à l'ennemi aboutit à l'alternative de la traduction entre les cultures et de la guerre civile mondiale. Il suggère, pour inverser ou dépasser cette tendance, de créer une citoyenneté définie en terme de participation et d'associer un droit de résidence à la liberté de circulation.

Dans sa discussion, Bertrand Badie est revenu sur la dissolution du contenu de la citoyenneté qu'il lie à la fin du territoire comme référence unique du politique et, plus généralement, à l'éclatement des cadres classiques des relations internationales. Il montre que la mobilité, désormais au cœur du politique, est tout à la fois vecteur de reterritorialisation et porteuse de nouvelles formes de citoyenneté, déterritorialisées et transnationales.

Etienne Balibar est Professeur émérite à l'Université Paris-X-Nanterre et enseigne à l'Université de Californie à Irvine. Philosophe marxiste, il s'est fait connaître très jeune grâce à sa contribution « sur les concepts fondamentaux du matérialisme historique » au tome 2 du *Lire le Capital*, publié en collaboration avec Louis Althusser en 1966. On compte parmi ses ouvrages les plus significatifs ou les plus récents: *Spinoza et la politique*, Paris : PUF, 1985 ; *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris : La Découverte, 1988 (avec Immanuel Wallerstein) ; *La philosophie de Marx*, Paris : La Découverte, 1993 ; *Droit de cité*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 1998 ; *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, Paris : La Découverte, 2001 ; *L'Europe, l'Amérique, la guerre : réflexions sur la médiation européenne*, Paris : La Découverte, 2003.

Bertrand Badie est Professeur de science politique à l'IEP de Paris où il dirige le Master de relations internationales. Spécialiste des relations internationales, il a publié de nombreux ouvrages, dont *L'Etat importé : essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris : Fayard, 1992 ; *Le retournement du monde : sociologie de la scène internationale*, Paris : Dalloz, 1992 (avec Marie-Claude Smouts) ; *Le défi migratoire : questions de relations internationales*, Paris : Presses de la FNSP, 1994 (avec Catherine de Wenden) ; *La fin des territoires : essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris : Fayard, 1995 ; *L'impuissance de la puissance : essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris : Fayard, 2004.

Transcription de la conférence d'Etienne Balibar¹

Cette conférence s'inscrit dans le prolongement de deux autres conférences, prononcées à l'IREMAM en 2005 lors d'une journée de travail consacrée à la question de militarisation des frontières et aux techniques de sécurités dans l'espace euro-méditerranéen et à *Institute of Globalization and the Human Condition* de l'Université de Mac Master à Hamilton au Canada en mars 2006. Elle poursuit une réflexion antérieure sur la question de la citoyenneté et de ses apories, menée à partir du cas européen, tout en esquisant une comparaison avec la situation qui se développe en Amérique du Nord, notamment aux Etats-Unis. Son objectif n'est pas de fournir une définition complète de la citoyenneté transnationale, mais d'en clarifier les implications et de participer à la discussion lancée par deux chercheurs italiens, Alessandro Dal Lago et Sandro Mezzadra², sur la rapidité des changements en cours dans le statut des frontières, le développement des politiques de défense du territoire contre la migration clandestine et la montée des idéologies populistes et des partis d'extrême droite en Europe.

Ces multiples changements résultent de la polarisation générale entraînée par les attentats du 11 septembre 2001 et les expéditions militaires lancées par les Etats-Unis en représailles. La confusion croissante entre l'usage des catégories historico-politiques de l'étranger et de l'ennemi qu'ils révèlent ne fait, en un sens, que porter au jour une tendance inhérente à la constitution de l'Etat nation, qui est activée périodiquement par des situations de guerre froide ou de guerre chaude, mais dont l'expression est « normalement » inscrite dans la

¹ La pensée d'Etienne Balibar se laissant difficilement réduire, nous avons pris le parti de retranscrire la conférence dans son intégralité. Afin d'en faciliter la lecture, nous avons apporté quelques modifications de style, supprimé de courts apartés et ajouté des titres.

² Alessandro Dal Lago et Sandro Mezzadra sont deux figures importantes de l'altermondialisme italien. Leurs travaux ont largement contribué à placer la question de la migration au centre de la lutte politique du mouvement altermondialiste.

Alessandro DAL LAGO est professeur de sociologie à l'Université de Gênes et auteur de *Non-persone : l'esclusione dei migranti in una società globale* [La non-personne : L'exclusion des migrants dans une société globale], Milan : Feltrinelli, 1999 ; *La produzione della devianza : teoria sociale e meccanismi di controllo* [La production de la déviance : Théorie sociale et mécanismes de contrôle], Vérone : Ombre Corte, 2002 ; *Polizia globale : guerra e conflitti dopo l'11 settembre* [La police globale : guerre et conflits après le 11 septembre], Vérone : Ombre Corte, 2003 dont s'inspire un article intitulé « Police globale » publié dans *Cultures & Conflits*, n°56, 2004, pp. 157-169

Sandro MEZZADRA est professeur d'histoire de la pensée politique à l'Université de Bologne et auteur de *Diritto di fuga: Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione* [Droit de fuite : Migrations, nationalité et mondialisation], Vérone : Ombre Corte, 2001. Il a publié en français « Migrations en Europe : les frontières de la liberté », *Multitudes*, n°19, 12/2004, pp. 9-118 (<http://multitudes.samizdat.net/-Multitudes-19-Hiver-2004-.html>).

législation et les mœurs. A ce propos, le philosophe Jacques Derrida a utilisé, dans certains de ces derniers écrits, une formule à la fois provocante et énigmatique, celle de « crise auto-immunitaire ». Il a ainsi montré que le problème n'est pas seulement de choisir entre les régimes politiques, entre des régimes de droit, ou entre le fascisme et la démocratie, mais, plus radicalement, de faire face à une question que l'on pourrait dire constitutionnelle, qui pénètre le politique de toutes parts et qui le généralise au nom de ses conditions de possibilité : la question de la citoyenneté elle-même et de son degré d'universalité. Faut-il se résigner à une régression plus ou moins définitive de la citoyenneté ou bien est-il possible d'inventer, à contre courant des tendances actuelles, de nouvelles formes de citoyenneté qui en relanceraient le progrès historique ?

1) La construction de la « Grande muraille d'Europe »

La construction de la « muraille de la Méditerranée » qui s'est accélérée ces dernières années a eu un retentissement symbolique considérable et des conséquences spectaculaires en Europe. S'il s'agit encore d'une construction partielle et même virtuelle, elle n'en recouvre pas moins un complexe d'institutions, de dispositifs différenciés, de législations, de politiques préventives ou régressives, d'accords internationaux formels ou informels entre les Etats du Nord et du Sud de la Méditerranée, qui, pris ensemble, tendent à restreindre la liberté de circulation, sinon à l'annuler purement et simplement, pour certaines catégories d'individus et certains groupes sociaux, définis en terme de caractéristiques ethniques et religieuses, et donc raciales, et de caractéristiques de nationalité.

Deux réalisations partielles de cette muraille sont déjà accomplies. Beaucoup des tensions statutaires et des aspects, plutôt politiques, de la mobilité se cristallisent du fait de leur visibilité. Situées aux deux extrémités de l'espace méditerranéen, ces réalisations concrètes sont le fruit d'une histoire profondément différente et de justifications propres. Pourtant, leur ressemblance matérielle est frappante et suggère de rechercher des analogies plus profondes. Il s'agit, d'une part, du mur que l'Etat d'Israël construit en territoire palestinien occupé, et, d'autre part, des fortifications en cours de reconstruction et d'expansion le long de la frontière des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla³ sur la côte marocaine, qui comportent désormais, en

³ Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sont situées au nord du Maroc et rattachées à l'Espagne depuis les 15^{ème} et 16^{ème} siècles. Elles font actuellement l'objet d'un contentieux entre l'Espagne et le Maroc qui en revendique la souveraineté.

plus d'un système de barrières électrifiées et de murailles proprement dites, des tours de guet, des zones de déforestation ou de nivellement, des fossés et des routes militaires parallèles pour la circulation des patrouilles.

Le mur israélien est censé bloquer les incursions de terroristes palestiniens et, en particulier, les auteurs d'attentats suicides. Il a aussi d'autres fonctions ou, tout au moins, d'autres effets, qui sont pris en compte dans son développement même : il vise à repousser hors du territoire israélien les travailleurs et les demandeurs d'emploi palestiniens, à diviser l'espace et la société palestinienne, à isoler les paysans de leur terre, à préparer l'établissement unilatéral de la frontière, dite définitive, d'Israël, de façon à incorporer de nouvelles annexions, notamment les plus peuplées des colonies illégales implantées dans les territoires occupés. La muraille hispano-marocaine entend dissuader des groupes de candidats à l'immigration, provenant moins du Maroc et de l'Algérie voisines que de l'Afrique transsaharienne, de franchir la frontière européenne en pénétrant dans les enclaves espagnoles de la côte africaine pour rejoindre ensuite l'Europe proprement dite et y occuper des postes de travail précaire, sous-payé et illégal.

Ces deux murailles ont pour caractéristiques communes d'être situées sur la rive Sud de la mer Méditerranée et de couper de leur environnement des enclaves européennes (ou des enclaves du Nord) dans le Sud, qui prolongent à leur façon un très long et complexe passé colonial. On peut suggérer, de façon hyperbolique et peut-être provocatrice, qu'il s'agit là de deux segments de la muraille d'Europe en construction que l'on pourrait projeter sur la carte à partir de ces deux points. A la différence de la Grande muraille de Chine construite au sein même de l'empire qu'elle défendait, la Grande muraille d'Europe est construite sur l'autre rive, ce qui signifie qu'il y a eu un changement de situation géo-historique et que l'emplacement des frontières et leur concept ont subi une mutation à laquelle il faut réfléchir.

2) La frontière, comme repoussoir et instrument de tri de la force de travail migrante

On a pu observer, tout au long de l'histoire, l'érection de frontières fortifiées qui séparaient des espace géopolitiques au-delà des Etats et des nations et qui étaient associées à des conflits représentés comme des chocs de civilisation, comme des guerres de la civilisation contre la barbarie ou comme des affrontements entre des systèmes politiques jugés incompatibles, tantôt sous la forme de murailles ou de barrières visibles, tantôt sous des formes

plus mobiles et techniquement plus complexes. On peut ainsi se souvenir du *limes* romain⁴, de la barrière électrifiée construite par l'armée française pendant la guerre d'Algérie aux deux extrémités du territoire algérien, le long des frontières tunisienne et marocaine, du rideau de fer et du mur de Berlin qui furent construits par des régimes de dictature communiste pour interdire à leurs propres citoyens de se déplacer et d'exercer leur « droit de fuite », selon l'expression qui forme le titre du livre de Sandro Mezzadra⁵. Pour résumer, l'histoire semble, avec toute sa complexité, se répéter sur le fond de nouvelles configurations économiques, politiques, idéologiques, voire fantasmatiques.

Des développements semblables peuvent être observés le long de la frontière américano-mexicaine où les Etats-Unis ont commencé à ériger, sur leur propre bord, une muraille à la fois matérielle et électronique dans l'objectif de bloquer les points d'entrée pour les immigrants d'Amérique Latine et, en particulier, d'Amérique Centrale transitant par le Mexique. La construction de cette muraille ne fait pas l'objet d'un consensus aux Etats-Unis, car un blocage complet aboutirait à tarir la source de travail sous-payé et non protégé qui est l'un des moyens de préserver la croissance économique et donc le niveau de vie des Américains. A cet égard, le discours de la politique américaine est bien plus explicite et bien moins hypocrite que celui de la politique européenne. Le mur existe déjà le long de la frontière californienne, où il a des conséquences désastreuses pour l'environnement, en provoquant des inondations et détruisant les écosystèmes. Sa prolongation sur des centaines de miles en Arizona et au Mexique pour un coût qui se chiffrera en millions, sinon en milliards de dollars, fait l'objet en ce moment même de discussions très vives, mais l'administration américaine semble avoir pris une décision de principe. Il est éclairant de signaler que l'une des principales significations idéologiques de ce projet est procuré, ces dernières années, par Samuel Huntington, l'auteur du *Clash of Civilizations*⁶ et qui dans un nouvel ouvrage, dérivé d'un article antérieur et paru en 2004 sous le titre de *Who Are We ?*, développe longuement l'analogie entre la menace arabo-islamique pesant sur l'identité européenne à travers la Méditerranée et la menace hispanique pesant sur l'identité états-unienne à travers la frontière du Rio Grande.

⁴ Le *limes* était la frontière renforcée de l'Empire romain destinée à le préserver des incursions « barbares ».

⁵ Se reporter à la note 1. L'ouvrage n'est pas traduit en français.

⁶ **Samuel HUNTINGTON** est professeur à Harvard. Les deux ouvrages auxquels il est fait référence sont traduits en français : *Le choc des civilisations*, Paris : O. Jacob, 1997 ; *Qui sommes-nous ? : Identité nationale et choc des cultures*, Paris : O. Jacob, 2004

La signification des deux barrières constituant aujourd'hui l'esquisse d'une grande muraille européenne en Méditerranée devient encore plus claire si on localise sur la même carte les autres instruments du contrôle répressif de l'immigration que sont les camps de réfugiés, de demandeurs d'asile et de transit, placés à l'intérieur et à l'extérieur du territoire européen. Compte tenu des perturbations induites par les camps dans leur environnement, les pouvoirs publics des Etats européens cherchent à les délocaliser sur les territoires des voisins Sud de l'Europe. Des accords sont en cours de négociation avec le Maroc, la Libye et la Turquie à ce propos. Ces délocalisations ont pour résultat ce que le sociologue marocain Driss Ajbali⁷ appelle un « transfert de culpabilité », en ce sens qu'elles tendent à exporter la violence visible des opérations de police destinées à surveiller et à trier la force de travail migrante des Etats et des espaces économiques du Nord vers ceux du Sud. Les Etats non européens sont poussés non seulement à prendre en charge cette violence, mais aussi à assumer la réprobation de l'opinion mondiale qui s'émeut de la manière dont ils sont refoulés et déportés ou à la vue des scènes tragiques de migrants exposant leur vie.

Tous ces phénomènes jettent une vive lumière sur l'urgence de questions générales telles que : Qui garde les frontières ? Pour le compte de qui ? Qui les franchit ou au contraire se trouve arrêté par elles et de quel côté ? Qui sont ceux pour qui aujourd'hui une frontière est une entité symétrique, à deux faces équivalentes, et ceux pour qui elles n'apparaissent toujours que d'un seul côté ? Pour qui les frontières sont-elles des traits d'union et pour qui sont-elles des instruments de ségrégation et de division ? Comment expliquer les phénomènes paradoxaux d'enfermement à l'extérieur des murs et de libération recherchée à l'intérieur ? Toutes ces questions évoquent la complexité politique et économique de la frontière dans le monde d'aujourd'hui. Elles sont aussi représentatives de la période historique actuelle que l'extension des communications mondiales, dont elles forment l'envers indissociable. Elles nous conduisent vers la question de l'ambiguïté renouvelée des catégories d'étranger et d'ennemi.

⁷ **Driss AJBALI**, « Le Maroc n'est pas responsable des raids sur Ceuta, miroirs des rapports Nord-Sud », *Libération*, 18 octobre 2005, disponible à l'adresse <http://www.minorites.org/article.php?IDA=12516> ; voir également ses ouvrages : *Violences et immigration*, Strasbourg : Desmaret, 2001 et *Ben Laden n'est pas dans l'ascenseur : l'immigration, miroir des peurs et des crises de la société*, Strasbourg : Desmaret, 2002 (avec Daniel RIOT)

3) L'ambiguïté renouvelée des catégories de l'ennemi et de l'étranger

Le français qui n'a qu'un mot d'usage courant, « l'étranger », là où l'anglais et l'allemand en ont deux, *foreigner* et *stranger*, *Ausländer* et *Fremde*, dissimule ce qui est en jeu. Il l'accentue aussi en ce sens que le déplacement du statut de l'étranger au sens de la nationalité, de la figure de l'autre, vers celle de l'ennemi potentiel crée une perversion de la catégorie d'étranger, du moins au sens du droit et de la philosophie politique classique. Ces questions sont à la fois concrètes, en tant qu'elles relèvent de la vie quotidienne, et spéculatives, en tant qu'elles portent à considérer, suivant la formule empruntée au philosophe italien Roberto Esposito⁸, « la face impolitique du politique lui-même », c'est-à-dire le fond de contradictions destructrices et cependant constituantes que le politique ne surmonte jamais tout à fait, mais peut chercher à délimiter.

Un effet de la différenciation et de la démultiplication des frontières

Il faut situer ces questions dans un horizon philosophique relatif à l'incertitude du rapport entre, d'une part, la construction de l'étrangeté et la reproduction de l'étrangeté et de « l'étrangèreté » et, d'autre part, le statut de citoyen et donc de concitoyen. La citoyenneté doit être appréhendée non pas comme une notion stable dont l'essence, toujours identique à elle-même, viendrait s'adapter à des cadres politiques successifs, mais comme une notion problématique, comme un problème se posant périodiquement dans l'histoire, jalonnée d'avancées et de régressions, de métamorphoses, d'effondrements et de renaissances. Dans les discussions récentes rattachant la nouvelle fonction des frontières au fait que l'Europe se constituait, sinon en entité souveraine, du moins en un espace d'exception d'un Etat d'exception qualitativement distinct de son environnement géopolitique, on s'est préoccupé du fait que les frontières tendaient à se délocaliser et à se démultiplier et que le rapport entre l'institution de la frontière et le statut de l'étranger tendait à s'inverser. Juridiquement, un étranger est un autre différent de nous, qui d'emblée occupe un autre espace, par exemple en tant que citoyen d'un autre Etat, soit de façon héréditaire, soit de façon acquise. La frontière, ainsi que toutes les institutions ou techniques qui lui sont associées – bien connues pour la France grâce au travail

⁸ **Roberto ESPOSITO** enseigne la philosophie et la pensée politique à l'Université de Naples. Il a écrit de nombreux ouvrages dont *Catégories de l'impolitique*, Paris: Seuil, 2005.

de Gérard Noiriel⁹ –, telles que le passeport, les contrôles d'identité, la différence de traitement et de droit dans l'espace public, ne feraient qu'enregistrer cette donnée préalable.

Le mode de fonctionnement de l'institution de la frontière se fait de plus en plus sur le mode de la différenciation entre les frontières. Tandis que certaines ne sont plus que des délimitations administratives, d'autres marquent fortement l'hétérogénéité des espaces géopolitiques et économiques et voient leurs fonctions sécuritaires se renforcer. Elles concourent ainsi à produire l'étranger en tant que type social. Un des grands analystes de la mondialisation en tant que phénomène socioculturel, Zygmunt Bauman, a pu écrire que « toutes les sociétés produisaient des étrangers, mais que chacune le faisait à sa façon propre et inimitable ». Pour l'expliquer, on peut prendre en compte des phénomènes qui sont plus directement institutionnels. Depuis l'introduction d'un concept de citoyenneté européenne, on peut dire que les ressortissants de l'Union Européenne ne sont plus des étrangers les uns pour les autres au sens où le sont pour eux les ressortissants des Etats tiers ou extracommunautaires, quelles que soient leur durée et leurs conditions de résidence. La catégorie des tiers est elle-même équivoque car toutes les provenances n'ont pas la même signification en terme de sécurité ou de dangerosité supposée, de valeur économique et de distance culturelle. Il apparaît que le statut des frontières détermine la condition de l'étranger et la notion même d'« étrangèreté » et non l'inverse.

Un effet de la construction politique de l'étranger

Il n'y a plus d'étranger au sens général et purement légal du terme. Certains sont assimilés aux nationaux et sont donc moins qu'étrangers tandis que d'autres, dissimilés, sont plus qu'étrangers. Les uns sont des voisins, des prochains, des partenaires et finalement des concitoyens dans l'espace d'une citoyenneté en construction ; les autres sont des *aliens*. En conséquence, la catégorie du national est elle-même tendanciellement divisée entre le « vrai national » perçu sous le signe de l'identique et du semblable et « faux nationaux » perçu sous le signe de l'hétérogène, selon une division qui tend à recouvrir les divisions mondiales. Cette situation a des aspects nouveaux, récents, profondément dérangeants pour les systèmes

⁹ **Gérard NOIRIEL** est directeur d'études à l'EHESS. Il a publié de nombreux ouvrages sur l'immigration dont *Construction des nationalités et immigration dans la France contemporaine*, Paris : Presses de l'ENS, 1997 (avec E. Guichard) ; *Réfugiés et sans-papiers : la République face au droit d'asile. 19e-20e siècles*, Paris : Hachette, 1998 ; *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris : Belin, 2001 ; *Le creuset français : histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècle*, Paris : Seuil, 2006, 3^{ème} éd.

démocratiques ; elle tend aussi à retrouver des schémas d'exclusion et de discrimination en contradiction avec les idéaux d'égalité officiellement revendiqués par les nations démocratiques. Ces schémas renvoient souvent, mais pas seulement, au passé colonial de ces mêmes nations. La frontière des Etats-nations ou des empires coloniaux comme dans le cas de la France était caractérisée par un dédoublement de la frontière entre la métropole et les colonies, d'une part, et entre l'empire qui les réunissait toutes et le reste du monde, d'autre part. On appelle précisément « post-colonial » le fait que le phénomène agisse en sens inverse et vienne affecter en retour l'identité et le système juridique des vieilles nations.

Il n'y a rien de naturel dans « l'étrangèreté », dans le statut de l'étranger et dans les déterminations auxquelles se réfère la définition de l'étranger. Il faut non seulement les produire, mais encore les reproduire. Elles ne peuvent jamais être stables et changent constamment dans leur principe d'application. Il faut en conséquence se souvenir des épisodes dans l'histoire de la France, qui ont vu les Juifs ou les indigènes perdre temporairement leur statut d'étrangers ou, au contraire, l'acquérir de nouveau, en fonction des situations politiques. Sur le long terme, la qualité d'étranger n'est pas fixe, mais mobile et donc profondément équivoque. Le fait de dire que chaque société produit ses propres étrangers ne revient donc pas seulement à énoncer une position phénoménologique et anthropologique, mais aussi à désigner un problème politique et à ouvrir, en conséquence, à des choix alternatifs pouvant être radicaux.

Un effet des fictions de pouvoir.

La construction européenne qui est bloquée à cause du fossé entre les idéologies et les intérêts politiques et du fait que la notion d'Europe s'avère plus obscure et plus conflictuelle qu'on ne le pensait, a montré qu'il n'y avait pas et qu'il ne pourrait pas y avoir de délimitation non contradictoire du territoire européen et des limites dans lesquelles il doit se tenir. Cela signifie que cette construction ne cesse de traiter comme ennemis de nombreux étrangers dont le statut est impossible à définir simplement. Il en résulte une aggravation des contradictions entre une image revendiquée d'universalisme et de démocratie et des pratiques ethnocentriques et néo-impérialistes.

Les caractéristiques de la politique contemporaine ne sont pas associées à l'entrée dans une nouvelle ère de la souveraineté ou au surgissement d'un moment de souveraineté pour l'Europe comme telle, mais plutôt à des fictions de pouvoir et à une politique de puissance qui

relèvent plus de l'imaginaire que de la réalité. Dans le cas du contrôle des frontières, le phénomène est flagrant. S'affirme l'idée d'une impuissance du tout puissant, expression faisant référence à un type d'Etat qui ne cesse de paralyser et de délégitimer d'une main ce qu'il met en vigueur ou prétend mettre en vigueur de l'autre, non sans des effets désastreux sur sa crédibilité et sa légitimité. Beaucoup des formes du racisme quotidien sont des contrecoups de cette fiction de puissance. Le racisme n'est jamais un pur phénomène sociologique relatif à la perception de l'autre comme autre. Il a une dimension institutionnelle et il implique un rapport à l'institution et au pouvoir. Il est considérablement encouragé par le fait que l'Etat fasse la chasse à l'immigrant mais ne souhaite pas réellement fermer les frontières, renouvelant l'idée d'une politique de l'illégalisme, telle que Michel Foucault l'avait décrite dans *Surveiller et punir* à propos de la criminalité et qui fait partie constituante de ce qu'il a ensuite appelé le biopouvoir.

4) L'identification de l'étranger à l'ennemi comme point d'hérésie

L'étranger en tant qu'ennemi virtuel, divisé entre l'opposition de l'ami et de l'ennemi et la tendance à identifier l'ennemi par excellence avec l'étranger marqué de différences culturelles, affecte de plus en plus l'institution du politique dans nos sociétés européennes et forme l'un des points d'hérésie, c'est-à-dire de bifurcation et de choix. Pour caractériser ces orientations à la fois inconciliables et indissociables, les termes allégoriques de traduction et de guerre peuvent être employés. La traduction entre les cultures et la guerre civile mondiale se retrouvent dans nombre de débats contemporains. La production de l'étranger s'effectue quotidiennement au sein d'une myriade de pratiques sociales et de règlements juridiques. C'est aussi le lieu d'une concurrence ou d'un processus de différenciation où l'extrême violence n'est jamais loin d'une créativité culturelle potentiellement chargée de fonctions démocratiques. Les développements qui suivent portent sur cette alternative politique ou méta-politique.

La traduction entre les cultures

Dans une conférence prononcée en 2004 à l'Université de Nimègue sur le thème de « l'Europe comme pays des frontières » et publié par la suite en français¹⁰, Etienne Balibar avait déjà essayé de rapprocher l'idée de traduction entre les cultures, provenant d'un discours post-colonial, du problème de la citoyenneté transnationale. Zygmunt Bauman, dans son ouvrage *In*

¹⁰ Cette conférence d'Etienne BALIBAR a été publiée en français : *Europe Constitution Frontière*, Bègles : Editions du Passant, 2005

*Search of Politics*¹¹, offre une vue précieuse sur la traduction. Il pense qu'elle doit être mise en relation avec un problème institutionnel concret, celui du fonctionnement des systèmes d'éducation de masse caractéristiques des sociétés industrielles et démocratiques. Dans ces pays, l'activité de traduction a acquis une grande légitimité politique, mais aussi une définition restrictive, dans la mesure où l'on ne traduit pas entre toutes les langues. Reste en dehors le problème général du nomadisme. Rosi Braidotti¹² suggère qu'il y a dans le multilinguisme ou l'utilisation simultanée ou successive de plusieurs langues par des individus une sorte d'équivalent linguistique et, en même temps, de complément indispensable, au nomadisme proprement dit, c'est-à-dire au déplacement des individus, et des populations auxquelles ils appartiennent, à travers les frontières.

On assiste donc à une sorte de déterritorialisation virtuelle qui permet de s'adapter, d'anticiper les conséquences du déplacement et, dans une certaine mesure, d'accéder au contrôle politique de situations et de processus où la signification des frontières a été profondément transformée. Ces expériences ont donc à la fois une dimension de réciprocité et une dimension conflictuelle. La dimension conflictuelle peut être analysée plus profondément en s'interrogeant, de façon sociologique, linguistique, politique et philosophique, non seulement sur le problème de l'incompréhension, mais aussi sur celui de l'intraductibilité. La traduction ne résorbe pas complètement la différence des cultures. En revanche, cette expérience, parce qu'elle est conflictuelle et qu'elle présente parfois une intensification pénible du phénomène de la différence, peut permettre de repousser le plus loin possible le point de l'intraductibilité et de lui donner une fonction politique. Ceci ne suffit certes pas à résoudre les problèmes du multiculturalisme, mais il en constitue un paradigme et une condition matérielle de possibilité.

Le modèle de la guerre civile

L'autre côté du point d'hérésie est le modèle de la guerre civile. L'idée d'une guerre civile mondiale est excessive. Elle est utilisée de façon de plus en plus insistante par des philosophes et des écrivains, dont le mode de traitement sur ce point peut paraître très spéculatif, comme

¹¹ Zygmunt BAUMAN, *In Search of Politics*, Cambridge: Polity Press, 1999

¹² Rosi BRAIDOTTI est professeur de *gender studies* à l'Université d'Utrecht aux Pays Bas. A propos du nomadisme, voir *Transpositions: On Nomadic Ethics*, Cambridge : Polity Press, 2006 et *Nomadic Subject : Embodiment and Sexual Difference in Contemporary Feminist Theory*, New York: Columbia University Press, 1994

Hans Magnus dans *Vues sur la guerre civile*¹³, Antonio Negri et Giorgio Agamben, et par des politologues et des sociologues, comme Didier Bigo. Cette idée est une sorte de revers de l'hypothèse selon laquelle la légitimité de l'Etat nation est en déclin, ce qui a, entre autres, pour conséquences observables que les Etats nations, y compris les plus puissants d'entre eux, ne sont plus en mesure d'exercer véritablement ce que la théorie juridique et politique des 19^{ème} et du 20^{ème} siècles avait considéré comme leur fonction de souveraineté par excellence, soit le monopole de la violence organisée, et ne sont plus non plus les seules institutions à pouvoir réclamer la loyauté de leurs ressortissants en dernier ressort. Derrière ce problème très général, il y a un phénomène plus particulier et plus concret, qui est l'effacement progressif de la différenciation entre la question de la sécurité et la question de la guerre et, par voie de conséquence, la difficulté de plus en plus grande à séparer les fonctions de la police, qui s'occupait des étrangers sur le territoire national, de celles de l'armée, qui s'occupait des ennemis.

Il faudrait se demander si les choses sont vraiment nouvelles ou s'il ne s'agit pas d'une sorte de conversion du regard et de changement de point de vue. Sous l'effet de la nouvelle conjoncture politique, en particulier de la construction européenne, toute une partie de l'histoire de l'Europe enregistrée au titre de la guerre, se trouve tendanciellement reversée par certains auteurs dans la catégorie de guerre civile. La catégorie de guerre civile dont le point de départ n'est pas encore clairement identifié a été employée de manière très polémique par des auteurs situés aux deux extrémités du champ politique : Ernst Nolte¹⁴, principal représentant de l'historiographie « révisionniste » allemande de l'entre-deux-guerres et de la Deuxième Guerre mondiale, d'un côté, et l'historien marxiste Eric Hobsbawn, dans son livre *L'âge des extrêmes*¹⁵, de l'autre. C'est à partir d'une restitution de ces mouvements de généralisation que l'on peut être tenté de penser qu'il n'y a plus aujourd'hui que des guerres civiles ou une guerre civile globale en voie de développement, une juxtaposition de guerres civiles dans un cadre global. Ces idées hantent les débats sur la différence entre les nouvelles guerres et les anciennes

¹³ Hans Magnus ENZENBERGER, *La grande migration*, suivi de *Vues sur la guerre civile* (1993), Paris : Gallimard, 1995.

¹⁴ Etienne Balibar fait ici référence à la « querelle des historiens » qui portait sur la place du nazisme dans l'histoire allemande. Cette controverse fut lancée en 1986 par le philosophe Jürgen Habermas qui s'insurgeait contre le « révisionnisme » de plusieurs historiens allemands, au premier chef desquels figurait Ernst Nolte. Ce dernier affirmait entre autres choses qu'il fallait reconsidérer la Shoah à la lumière des crimes du communisme et que le fascisme n'avait été qu'un mouvement de réaction à la terreur bolchevique. Voir à ce sujet Ian KERSHAW, *Qu'est ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris : Gallimard, 1992 ou encore la correspondance de François FURET et Ernst NOLTE parue dans *Commentaire* puis publiée : *Fascisme et communisme*, Paris : Plon, 1998

¹⁵ Eric HOBBSBAWN, *L'âge des extrêmes : le court vingtième siècle. 1914-1991*, Bruxelles : Complexe, 1999

guerres et sur le choc des civilisations. A cet égard, Alain Joxe dans *L'Empire du chaos*¹⁶ nous avertit du fait que cette représentation même pourrait être l'un des effets de l'idéologie que diffuse l'empire, en l'occurrence pour Alain Joxe, les Etats-Unis. Selon lui, ils ont tout intérêt à se représenter et à faire en sorte que nous nous représentions la situation mondiale comme situation de violence généralisée à l'intérieur d'un unique espace politique qui appellerait du même coup l'intervention d'un souverain. Si c'était le cas il y a deux ou trois, cela l'est beaucoup moins aujourd'hui. Par conséquent, il faudrait dériver vers une discussion de l'appréciation du niveau de la violence mondiale et de ses transformations qualitatives. A cet égard, il faut garder en vue l'intervention du Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan [prononcée avant la guerre en Irak] qui portait sur deux points essentiels : l'idée que le niveau de la violence mondiale n'est pas une donnée de fait qu'on puisse apprécier partout de la même manière et l'idée que, si l'on raisonne en terme de sécurité, il faut absolument prendre en considération une hétérogénéité dans la nature des risques sécuritaires qui caractérise le monde d'aujourd'hui.

Ceci conduit à superposer un niveau supplémentaire au renversement conceptuel suggéré par l'idée que ce n'est pas parce qu'il y a des étrangers qu'il y a des frontières et que c'est l'émergence d'un certain type de frontières qui détermine le surgissement d'un certain type d'étrangers, tendanciellement confondus avec l'ennemi : ce n'est pas la frontière qui produit la guerre et la violence, mais c'est parce que nous vivons dans un certain régime de violence, dont l'appréciation soulève de redoutables problèmes, que les frontières se perpétuent ou se transforment d'une certaine façon, ce retentissant ensuite sur la représentation des hommes et de leurs différences collectives. Pour désigner le problème qui est au point de rencontre conflictuel d'une perspective de traduction et d'une perspective de guerre civile, le terme de « cosmopolitique », emprunté à Etienne Tassin¹⁷, est préférable à celui de cosmopolitisme.

¹⁶ **Alain JOXE**, *L'empire du chaos : les Républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*, Paris : La Découverte, 2002

¹⁷ **Etienne TASSIN**, *Un monde commun : pour une cosmo-politique des conflits*, Paris : Seuil, 2003

5) Les formes de renversement possible de « l'étranger comme ennemi »

Il faut essayer de voir quelles sont les différentes formes du renversement de la formule « les étrangers comme ennemis » ou de celle plus performative « les étrangers sont nos ennemis ». Indubitablement, la question d'une institution cosmopolitique de la citoyenneté et celle de la citoyenneté transnationale s'avèrent aujourd'hui bien plus complexes qu'il ne semblait il y a deux siècles, à l'époque de Kant, Saint Simon et Bolivar ou même à l'époque de Marx, même si ces références sont toujours utiles. Dans le même temps, elle se pose de manière plus urgente et en des termes plus immédiatement pratiques. A cet égard, nous sommes à la croisée des chemins. L'idée cosmopolitique pourrait disparaître à jamais et entrer au musée des utopies. Ne faudrait-il pas craindre alors que l'élimination de cette dimension de la citoyenneté ne signe la mort pure et simple de celle-ci ou son éclipse pour une très longue période ? Ceux qui ont besoin d'une extension cosmopolitique de la citoyenneté ne sont pas du tout ceux qu'on étiquette officiellement comme des étrangers dans la cité.

Il se pourrait que l'attribution de la citoyenneté ou de la co-citoyenneté aux étrangers, d'une part, et la transition d'une représentation et d'un traitement des étrangers comme ennemis à un traitement des étrangers comme concitoyens, d'autre part, soient aujourd'hui une nécessité pour échapper à la perspective cauchemardesque du concitoyen traité comme ennemi et soupçonné en permanence d'hostilité. Il semble y avoir là un cercle vicieux logé au cœur du problème politique : comment créer ou imposer les éléments d'une citoyenneté post-nationale ou d'une nouvelle figure transnationale du citoyen alors que les conditions de la politique dans le monde d'aujourd'hui rendent toute innovation démocratique de plus en plus difficile et de plus en plus improbable ? Inversement, comment résister à ce qu'on peut appeler, à l'instar de Georges Mosse, la « brutalisation » de la politique mondiale et développer, ce faisant, des formes de résistance civique alors que les institutions et les pratiques de la démocratie politique sont partout plongées dans une crise profonde de légitimité et de crédibilité. Ce n'est pas une révélation messianique qui commencera à dissoudre ce cercle vicieux, ni sous la forme d'une décision collective instantanée, ni sous celle d'une révolution totale. Il ne reste donc qu'à discuter de projets et de tentatives pour desserrer le nœud. Il s'agit d'un véritable combat contre la montre, sans illusion, mais non sans espoir.

Première suggestion : créer une citoyenneté de participation

Il faut faire en sorte que la question de la citoyenneté, au sens d'un système de droit et de devoirs conférant au citoyen son statut social ne relève pas elle-même d'une approche globale et indifférenciée, mais soit abordée méthodiquement par ses différentes composantes. Telle est peut-être l'une des significations que l'on peut attacher au terme de « constellation post-nationale » dont se sert Habermas¹⁸. Cela signifie en particulier que si la question du droit de vote ou de la pure citoyenneté politique n'est ni la seule, ni toujours la plus importante et si la citoyenneté de résidence et l'attribution du droit de vote aux résidents permanents de chaque pays, suivant un modèle diasporique de la citoyenneté, sont indubitablement des éléments importants, le vote n'est pas pour autant la clef de toutes les formes de participation et de reconnaissance. Il est certain que « l'Etat national et social » a institué une très forte corrélation entre les droits politiques et les droits sociaux. Le *welfare state*, aujourd'hui en crise, avait quasiment fait le corrélat l'un de l'autre. Cependant, parce que beaucoup de droits sociaux sont ou étaient encore récemment rattachés à la condition de travailleur salarié, beaucoup d'immigrants pouvaient ou peuvent encore accéder à ces droits en matière d'éducation, de retraite, de santé, d'emploi ou d'accès au travail. Inversement, leurs droits culturels sont sévèrement limités, y compris dans les sociétés dites tolérantes et multiculturelles, comme les Pays Bas et, dans une moindre mesure, l'Allemagne.

La politique dans les pays du Nord où la question a été explicitée en premier est en train de pousser ce dilemme jusqu'à l'antagonisme. Elle accroît la pression en faveur de l'assimilation au moment même où elle se trouve le moins disposée à inclure d'autres étrangers. Dans un article intitulé « Sujet ou citoyen » publié dans *Les Temps Modernes* en 1984, Etienne Balibar s'interrogeait déjà sur la condition des étrangers d'origine coloniale dans des pays comme la France. Ce qui est important, ce n'est pas tant que des étrangers deviennent des citoyens français, mais qu'au sein d'un espace politique déterminé, aujourd'hui tendanciellement plus grand que la nation, ils acquièrent de plus en plus les mêmes droits ou des droits égaux, dans un nombre aussi important que possible de domaines. En ce sens, il faudrait qu'ils soient considérés comme des concitoyens, ce qui serait une façon de retourner aux origines mêmes de la notion, puisqu'en latin *civis* est une notion relationnelle qui, avant de signifier l'unité ou la communauté des citoyens comme un tout, signifie la relation d'égalité entre les concitoyens, le

¹⁸ Jürgen HABERMAS, *La constellation post-nationale*, Paris : Fayard, 2000.

fait qu'ils participent également aux droits et aux libertés de la cité. C'est pourquoi il faudrait penser la citoyenneté non pas en terme de souveraineté – ou, du moins, pas uniquement en ces termes –, mais en termes de droit de cité ou de droit de résider dans la cité avec les droits de la cité, pour faire écho à une célèbre formule d'Hannah Arendt *the right to have right* et la prolonger.

Seconde suggestion : lier à la liberté de circulation un droit de résidence

La notion de droit de résidence avec des droits, par opposition à la résidence sans droit, contient une forte tension qui peut être productive juridiquement et politiquement. La Charte des Nations Unies et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 évoquaient cette tension en juxtaposant à quelques paragraphes de distance, l'idée d'un droit à la nationalité permettant de sortir du statut d'apatride et celle d'un droit de changer de nationalité, qui n'aurait pas eu de sens si, par la même, on n'en acquérait pas une ou plusieurs autres. On est ici au-delà de la simple notion d'hospitalité, qui était très importante dans la tradition cosmopolitique ancienne, mais qui restait individuelle et dépendante du cadre invariant de l'Etat nation. Il conviendrait de formuler à l'échelle internationale, comme un principe de droit, une corrélation entre la liberté de circulation et le droit de résidence ou de domiciliation. Bien entendu, il s'agirait d'un principe, au sens où d'autres libertés fondamentales, comme la liberté d'opinion et d'expression ou la liberté d'entreprise, sont des principes. Ceci veut dire que cette corrélation doit être instituée et donc soumise, inévitablement, à des conditions et à des régulations, à condition toutefois que ces restrictions ne les réduisent pas à néant.

En découlent d'autres problèmes difficiles dont dépend la possibilité même d'un droit post-national. Il s'agit, en premier lieu, de la nature des autorités susceptibles de mettre en vigueur de tels principes et d'en réguler l'application. Il y a là une relation dialectique avec la perspective de la guerre civile. La perspective d'une guerre civile mondiale ou d'une violence généralisée, même rampante et épisodique, évoque une communauté virtuelle ou une communauté sans communautarisme, dont les institutions et les pratiques seraient autant de remparts contre le développement de la guerre civile. Dans les Etats nations classiques, c'est l'institution de la communauté qui a fait ou refait le citoyen et donc a dégagé la sphère publique. Mais il se pourrait que le développement des relations sociales transnationales et d'une société elle-même transnationale renverse cette causalité, sans la faire disparaître. C'est, en effet, aussi cette institution de la communauté des citoyens qui, dans la forme de l'Etat nation souverain, a

mis en place les conditions de possibilité d'une transformation perverse de l'étranger en ennemi, avant même que les transformations du marché mondial n'en accélèrent la réalisation. Le marché mondial utilise la guerre ou ses succédanés comme instruments de régulation sauvage, de contrôle du mouvement des populations et de dérégulations sous le nom de régulation, ce qui ne fait qu'en accentuer le caractère chaotique et violent. Les temps sont mûrs pour une réflexion engagée sur les possibilités de transformer cette situation. Les murs, barrières et murailles en construction ne résoudront évidemment rien.

Compte rendu de la discussion de Bertrand Badie

La fin du territoire comme principe organisateur du politique

Le politique est touché en son cœur par la fin de la référence unique au territoire. A l'essence même de la politique, il y a cet art de faire coexister ensemble des individus qui sont nécessairement différents les uns des autres. Ce qui tient lieu de fil conducteur au sociologue de la politique, au comparatiste et au théoricien des relations internationales, c'est une réflexion sur l'art de la coexistence, sur la manière dont les Princes font les citoyens afin d'assurer et de gérer cette coexistence. L'idée de nation était géniale en ce sens qu'elle inventait une double coexistence à travers sa construction territoriale et son rapport au territoire : à l'intérieur, d'abord, avec l'aménagement d'un contrat social, à l'extérieur, ensuite, avec l'établissement de relations avec les autres nations. La notion de territoire venait rendre possible et presque pacifique cet art complexe de la coexistence. Ce temps est maintenant révolu. Le territoire et le principe de territorialité ne sont plus en mesure de tenir le rôle et d'accomplir les fonctions qui leur étaient dévolus. Il faut penser le politique, non plus par rapport au territoire, mais par rapport à son contraire, la mobilité.

La question est donc désormais de savoir comment construire la cité de la mobilité, comment accorder la cité avec la mobilité. Pour ce faire, il faut s'intéresser aux quatre critères de la mobilité, à savoir la déterritorialisation, la fluidité, l'hybridation et la volatilité, ce dernier terme renvoyant à l'idée d'une identité multiple et déhiérarchisée. Le défi pour les années à venir consiste à banaliser la logique de la fluidité dans un ordre politique encore

marqué par la logique territoriale. Le fait que le principe de territorialité soit dépassé n'implique pas, en effet, qu'il faille rejeter définitivement le fait territorial et la « grammaire territoriale ». Les résistances à la mobilité et les frustrations qu'elles génèrent sont des vecteurs de reterritorialisation. Partout où la mobilité n'est pas acceptée, se manifeste un attachement viscéral à la frontière et à sa pérennisation. En ce sens, la déterritorialisation est un peu la dynamique sociale du riche, qui est apte à surmonter ses implications et les logiques de distances. En somme, on trouve désormais au cœur de l'analyse du politique la dialectique du dépassement des frontières et du retour vers la frontière, qui est aussi une dialectique de l'universalité et de l'identité.

Un nouveau cadre d'analyse du système mondial : la mobilité

La construction de la « muraille » est symptomatique de la dynamique du système mondial, qui s'affirme à travers quatre discours, sur l'« avec », sur l'« hors », sur le « contre » et enfin sur « au-delà ». Le discours sur l'« avec » fait référence à la volonté de revenir entre soi – son extrême limite est la ghettoïsation – et à celle de ressusciter la vieille idée de la nation en tant que cité de l'identique. Cette volonté, parce qu'elle est en complète contradiction avec notre monde moderne et qu'elle nie la diversité ethnique des Etats moderne, porte en elle les germes d'une situation d'extrême violence, allant de l'épuration ethnique au génocide. Le discours sur l'« hors » prône l'enfermement en postulant que la seule manière de se préserver est de se fermer à l'autre. Il aboutit à vouloir rétablir le territoire là où son contrôle n'est plus assuré. Le discours du « contre » fait référence à la question, soulevée par Carl Schmitt, de savoir si une société peut exister sans ennemi. Toute l'histoire de l'Europe depuis les traités de Westphalie¹⁹ s'organise autour de la logique de l'ennemi. Après la fin de la guerre froide, les Etats-Unis ont désespérément cherché un nouvel ennemi. La Chine s'étant refusée à jouer ce rôle, ils ont créé la notion de *rogue states*. D'une manière générale, les débats sur la *summa divisio* attestent le besoin de reconstruire l'identité là où elle apparaît fluide et volatile. En ce sens, le mur est destiné à matérialiser l'altérité absolue. Cultiver les notions de voisinage et de périphérie pourrait, à cet égard, permettre de dépasser le discours sur l'exclusion totale et l'altérité absolue de l'étranger. Enfin, le discours sur « au-delà » renvoie à l'idée que l'individu se constitue, à l'époque du néo-libéralisme, en acteur des relations internationales. Cette individualisation crée

¹⁹ Les traités de Westphalie, signés en 1648 entre l'Allemagne du Sud, d'une part, la France et la Suède, d'autre part, mirent un terme à la guerre de Trente Ans qui avait d'abord été une guerre de religion pour ensuite devenir une guerre d'usure et de conquêtes.

les bases d'une solidarité transnationale, présente à la fois comme idéologie et comme pratique du lien social.

Apparition de nouvelles formes de citoyenneté

Si l'Etat nation n'est plus l'alpha et l'oméga des relations internationales, il n'a pas pour autant disparu, ni non plus la notion de citoyenneté qui lui est attachée. Le citoyen se maintient, mais n'est plus en situation dominante, de sorte que la dualité de l'homme et du citoyen refait sens. Aujourd'hui, l'individu est écartelé entre ses statuts d'homme, de citoyen et de membre d'une communauté. Par ailleurs, le degré d'interdépendance entre les pays est aujourd'hui tel que la générosité n'est plus seulement éthique, mais aussi utilitaire. Un nouvel espace public déterritorialisé et de nouvelles formes de citoyenneté sont apparus avec l'émergence de communautés politiques déterritorialisées, unies par une cause commune, telle que le développement des pays pauvres, l'environnement ou l'abolition de la peine de mort. Ces formes de mobilisation donnent lieu à des phénomènes d'appropriation sociale des grandes institutions internationales, comme l'ONU ou l'OMC.

Débat et questions

- **Commentaire de Max-Jean Zins, indianiste et chercheur au CERI** : Ces deux exposés présentent une vision européocentriste du monde. Dans d'autres pays, il en va différemment. En Inde, par exemple, la redéfinition des frontières, tant intérieures qu'extérieures, est permanente et constitue jusqu'à ce jour un objet de contentieux. Les frontières symboliques y évoluent aussi : la frontière se trouve aujourd'hui là où sont morts « les morts », plutôt que dans les territoires mythiques de l'Himalaya comme c'était le cas auparavant. Par ailleurs, il y a aujourd'hui 1,6 milliards de chômeurs dans le monde. Ce chiffre est en progression continue. Cet appauvrissement implique qu'une partie de l'humanité est dans l'impossibilité de voyager alors même que les capitaux circulent avec toujours plus de facilité.

Etienne Balibar : L'immobilité forcée revêt un autre aspect. Elle touche les chômeurs « cloués au sol » victimes de la désindustrialisation des pays occidentaux. Ceux-ci sont confrontés à l'immigré, qu'ils perçoivent souvent comme un concurrent ayant l'avantage, nullement négligeable, d'être mobile.

- La question des systèmes scolaires et des incidences du multilinguisme sur la conception de la citoyenneté (Meryl David, doctorante à Paris I)

E. B. : L'utilisation de plusieurs langues constitue une forme de déterritorialisation et une façon d'en contrôler les effets. Aucun pays n'a autant sacralisé son système d'éducation que la France, ni ne l'a autant investi pour légitimer son système politique. L'échec du système d'éducation français, tant à sa base, qu'en son sommet, c'est-à-dire à l'université, est patent. La place des enfants d'immigrés dans le système scolaire est au point de rencontre entre la tradition républicaine et l'idée du multiculturalisme. L'école peut constituer un terreau du multiculturalisme.

- Le débat sur l'ouverture des frontières.

E. B. : Il n'est pas possible d'abolir les frontières. Un monde sans frontière est une idée abstraite, voire dangereuse. Pour traiter de cette question d'une grande complexité, il faut renoncer, non pas à l'utopie, mais à la radicalité abstraite. Les ONG sans frontière concourent déjà au dépassement de la frontière. On peut également envisager une démocratisation de l'institution frontalière – institution au sens où, la frontière, comme la police, est une institution étatique –. La question de la démocratisation de l'institution frontalière doit être posée au même titre que celle de la démocratisation de la police. En effet, que demandent les migrants lorsqu'on les interroge ? Non pas la mobilité permanente, mais le droit de pouvoir gérer collectivement, sur une ou plusieurs générations, leur propre usage du territoire et des frontières. Cela revient, en définitive, à demander un peu plus d'égalité sur le terrain de la mobilité.

Bertrand Badie : Il est nécessaire de comprendre et de prendre en compte le glissement de signification de la frontière. Tant que les hommes politiques n'admettront pas l'existence des espaces transnationaux, nous resterons dans une situation régressive de déni de la réalité.